

Paris, le 29 septembre 2019

Objet : Compte rendu de la réunion sur les retraites qui s'est tenue le 23 septembre 2019 à 10h à la salle Chaptal, place Beauvau (Paris 8ème).

Rappel :

Le 3 juillet 2019, le haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR) Jean-Paul DELEVOYE et le ministre de l'intérieur Christophe CASTANER se sont entretenus avec les organisations syndicales sur le projet de réforme des retraites.

Les organisations syndicales des personnels administratifs, techniques et scientifiques déplorent de ne pas y avoir été conviées.

Le 18 juillet 2019, le HCRR a remis au Gouvernement ses préconisations pour un système universel de retraites. Le rapport est publié.

Il s'agit d'un projet de refonte de 42 systèmes de retraites dont le régime particulier des policiers actifs en un régime unique pour tous.

Le 12 septembre 2019, le Premier ministre (PM) Edouard Philippe a prononcé devant le Conseil économique, social et environnemental un discours pour la refondation des retraites. Ce dernier s'est exprimé en mentionnant qu'il soutiendrait les policiers actifs, les gendarmes, les pompiers et les policiers municipaux (cf émission Bourdin direct du 28/08 sur les plateaux RMC BFM). Mais où sont donc nos policiers scientifiques dans tout cela ? Une fois de plus, nous sommes ignorés.

Contenu de la réunion :

Cette réunion avait pour but de recueillir nos sentiments, nos craintes, nos attentes, nos impressions sur ce nouveau système de retraites déjà bien amorcé.

Il nous est précisé que ce rapport publié est constitué de propositions non validées et que ce projet doit se poursuivre avec les confédérations des organisations syndicales. Des réponses aux interrogations soulevées devraient nous parvenir.

Les organisations syndicales sont inquiètes :

Outre l'absence de présence des PTS à la réunion du 3 juillet, nous précisons que les PTS sont souvent écartés de nombreuses réunions et notamment celle des retraites. La pénibilité de nos activités est une fois de plus mise en exergue. Le constat est toutefois navrant : il est présagé une fois de plus le sentiment fort d'être « les dindons de la farce ». Nos inquiétudes portent sur la différence prégnante de traitement entre les corps. Le risque n'est-il pas que les actifs conserveront leurs avantages et les PTS n'auront rien ?

Cette réforme doit concerner tout le monde et s'attacher à réformer au cas par cas les catégories de personnels.

Les PTS qui sont souvent sur le terrain, qui cumulent astreintes et situations psychologiquement traumatisantes sans omettre un relationnel parfois difficile avec les MEC sont sur des postes pénibles et sont malheureusement considérés comme actifs uniquement dans leurs missions mais pas dans leur statut.

Cette pénibilité doit être reconnue et prise en compte.

L'analyse de ce projet nous pousse vers une très grande amertume, une colère.

La volonté des organisations syndicales des PTS est de rencontrer monsieur DELEVOYE afin de lui présenter les réalités telles qu'elles sont réellement pour les PTS et permettre de réparer ainsi l'injustice sociale pérenne !

Nous nous interrogeons également sur l'incorporation des primes PTS (IPTTS + ISSPTS) dans le dispositif : une incorporation totale induit une sur-cotisation comparativement au régime actuel et de fait une baisse significative des salaires et du pouvoir d'achat. Si cette incorporation est validée, un mécanisme de rattrapage pour compenser cette perte de salaire doit être mise en place.

La volonté forte gouvernementale est d'aligner les salaires du public et du privé. Mais une interrogation persiste quant au gel du point d'indice.

La réforme DELEVOYE est basée sur la création d'un système plus juste et plus lisible. Il voudrait qu'il y ait une équité de règle pour les personnels exerçant les mêmes missions. Cette réforme pourrait être l'occasion pour Monsieur Delevoye de rétablir les inégalités et d'établir un système plus juste pour les PTS. Il est en effet pointé du doigt que le système des retraites est lié au statutaire.

La réunion se clôture par le récapitulatif de nos positions sur 3 questions :

1. Intégration des primes :

Le calcul du nombre de point se fait sur toutes les indemnités (IPTTS, ISSPT, HS...). Cela entrainera forcément une hausse des cotisations mais au final le calcul de la pension ne sera pas forcément favorable aux agents PTS. **Il reste trop d'inconnues actuellement qui nous empêchent de valider ou pas cette proposition.**

De plus l'actuelle évolution en cours des catégories PTS perturbe les éventuels calculs possibles.

2. Quid entre l'âge de l'ouverture des droits à la retraite et la durée de cotisation ?

Nous manquons de lisibilité sur le sujet par conséquent il nous est difficile de prendre position.

Il est précisé toutefois que l'âge d'ouverture des droits doit correspondre à un état physique et psychologique qui permet d'assurer les missions.

3. Quid du plafonnement cumul emploi/retraite ?

Le rapport Delevoye veut déplafonner le cumul emploi/retraite. Quelle est notre position sur ce sujet ?

Les avis sont mitigés.

La réunion se termine à 12h45.